



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins généralistes

Question écrite n° 98851

Texte de la question

M. Michel Raison attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la problématique de la démographie médicale qui affectera plus particulièrement la médecine générale en secteur rural. Depuis 2002, le Gouvernement a déjà pris plusieurs mesures incitatives dont les effets devraient se faire sentir au cours des années à venir. Toutefois, il apparaît que l'attractivité de la spécialité que représente la médecine générale devrait être rapidement renforcée. En effet, la réalité des chiffres atteste que les étudiants s'orientent massivement vers d'autres spécialités que la médecine générale. Différentes raisons peuvent expliquer ce phénomène, telles que la pénibilité du travail ou encore les écarts de rémunération, mais il faut aussi soulever la question de la reconnaissance du métier de médecin généraliste. À titre d'exemple, il est surprenant qu'aucune section, ou même sous-section, de médecine générale n'ait encore été installée au sein du Conseil national des universités (CNU) qui est l'instance nationale compétente à l'égard du recrutement et du suivi de la carrière des enseignants chercheurs. Cette décision permettrait pourtant l'émergence d'une filière universitaire à part entière qui participerait à moderniser et à valoriser le statut de médecin généraliste. À l'heure actuelle, le CNU est composé de plus de 80 sections telles les disciplines médicales et odontologiques, la pharmacie, les lettres et les sciences humaines, les sciences, le droit, l'économie et la gestion. La création d'une section ou même d'une sous-section « médecine générale » est donc envisageable, comme ce fut le cas pour la section « santé publique, environnement et société » qui comprend une sous-section « médecine et santé au travail ». Aussi, il le remercie de lui indiquer si des réflexions sont déjà engagées sur cette perspective et dans quel délai elles pourraient aboutir. Le cas échéant, il souhaite connaître sa position et les initiatives qu'il entend prendre pour favoriser la création d'une section ou d'une sous-section « médecine générale ».

Données clés

Auteur : [M. Michel Raison](#)

Circonscription : Haute-Saône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98851

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 2006, page 6969